

Québec



ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 930-20040602

Rapport annuel de gestion 2001-2002

Conseil permanent de la jeunesse

Avril 2004

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil permanent de la jeunesse

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-42570-7
ISSN : 0847-0227
© Gouvernement du Québec

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, avril 2004

Monsieur Jean Charest
Ministre responsable de la jeunesse
et premier ministre
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil,

Patrick Lebel

Québec, avril 2004

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents ____ *9*

1. Le Conseil permanent de la jeunesse ____ *11*

Historique ____ 11
Mission ____ 11

2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse ____ *12*

3. Les orientations stratégiques ____ *13*

Le contexte externe ____ 13
1. Le vieillissement démographique ____ 13
2. La précarisation de l'emploi chez les jeunes ____ 13
3. L'appauvrissement des jeunes ____ 14
4. Une jeunesse de plus en plus pluraliste ____ 14
5. Une jeunesse en exode ____ 14
6. Des jeunes qui fréquentent de plus en plus l'école ____ 15

Le contexte interne ____ 15
Les enjeux ____ 15
Les orientations stratégiques ____ 15

4. Les résultats obtenus ____ *17*

5. Les activités du Conseil ____ *21*

6. L'utilisation des ressources ____ *23*

Les ressources humaines ____ 23
Les ressources financières ____ 23
Les ressources matérielles ____ 23

7. Les autres activités administratives ____ *25*

La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse ____ 25
Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse ____ 25
La protection des renseignements personnels ____ 25

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2001-2002 du Conseil permanent de la jeunesse :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

Le président du Conseil permanent de la jeunesse,

Patrick Lebel

1. Le Conseil permanent de la jeunesse

Historique

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux s'y rattachant, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans après, en 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on retrouve celle favorisant l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi no. 104 instituant le Conseil est déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes de jeunes et à tous les groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent de tout le Québec pour exprimer leurs points de vue sur le rôle que devrait jouer le Conseil, sur sa composition, sur leurs attentes et leurs inquiétudes face à cette nouvelle structure.

La *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* (L.R.Q. , C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle subit, par la suite, des modifications en 1992.

En 1997, la loi est à nouveau modifiée : désormais, un seul vice-président assistera le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé, de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Désormais, ce sont les membres sortant du Conseil qui identifieront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable de la jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre, le Conseil devra dorénavant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Mission

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif. Le CPJ est formé de 15 jeunes Québécoises et Québécois représentatifs des différentes régions, tous âgés de 15 à 30 ans. Ces jeunes sont actifs dans différents milieux riches d'expériences diverses, comme l'intervention auprès des jeunes en difficulté, la défense de droits de jeunes étudiants et le support à l'employabilité pour les jeunes. Le CPJ relève du ministre responsable de la Jeunesse. Le gouvernement nomme les membres du Conseil sur recommandation du Conseil sortant et choisit la personne occupant la présidence. La personne occupant la vice-présidence est, quant à elle, choisie lors d'une élection entre les membres du CPJ.

Le mandat du CPJ, tel que déterminé par sa loi constitutive, est le suivant :

> *« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. »*

Le Conseil vise donc, par ses recherches, ses activités et ses actions à éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale en regard des jeunes de 15 à 30 ans. Il identifie et fait valoir les besoins des jeunes auprès des élus et du gouvernement et informe la population des situations vécues par ceux-ci. Il agit comme agent de concertation entre les différents groupes jeunes de la société et initie des réflexions parmi eux afin de faire progresser certaines idées. Il assume enfin un rôle de veille sur les initiatives gouvernementales et de la société civile s'adressant aux jeunes.

2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse

Au 31 mars 2002, les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivants :

Geneviève Baril, vice-présidente, originaire de St-Boniface-de-Shawinigan

Patrick Charrette-Dionne, originaire de Saint-Jérôme

Youri Chassin, originaire de Montréal

François Fréchette, originaire de Sherbrooke

Conel Tonatiu Garcia-Ramirez, originaire de Québec

Patrick Kearney, originaire de Saint-Jérôme

Patrick Lebel, président, originaire de La Tuque

Marie-Élisabeth Lebrun, originaire de Beauport

Sylvain Lévesque, originaire de Québec

Claudie Lévesque, originaire de Baie-Comeau

Dominic Mailloux, originaire de Sorel-Tracy

Suzanne Moore, originaire de La Sarre

Marie-Eve Proulx, originaire de Hull

Lisa Roy, originaire de Thetford Mines

Félix Turgeon, originaire de Québec

3. Les orientations stratégiques

Le 5 avril 2001, le ministre d'État à l'éducation et à la jeunesse déposait à l'Assemblée nationale la Planification stratégique janvier 2001 à mars 2002 du Conseil permanent de la jeunesse. Ce document présentait les créneaux d'activités, les leviers d'intervention, la clientèle, les partenaires, les éléments de contexte, les enjeux et les indicateurs retenus pour bien illustrer l'action du Conseil. Voici un bref résumé de la *Planification stratégique janvier 2001 à mars 2002* du Conseil permanent de la jeunesse.

Le contexte externe

1. Le vieillissement démographique

La population du Québec vieillit. Cela implique, évidemment, que les populations plus jeunes sont proportionnellement de moins en moins présentes. En 1999, la proportion de jeunes de 15-29 ans sur l'ensemble de la population du Québec était de 19,9 %[1] alors qu'entre 1976 et 1982 cette proportion avait atteint le sommet de 29 %[2]. Les prévisions indiquent la poursuite d'une baisse de la proportion de la population des 15-29 ans pour les deux prochaines décennies. Un taux aux alentours de 15 % est prévu pour 2026[3].

Au-delà des nombreux scénarios illustrant les conséquences d'un rapport de dépendance démographique plus élevé à supporter, cette baisse significative de la proportion des populations plus jeunes questionne leur véritable pouvoir à faire valoir leurs propres visions de la société.

2. La précarisation de l'emploi chez les jeunes

Plusieurs auteurs ont relevé la précarisation croissante de l'emploi au cours des dernières décennies. Fruit de changements socioéconomiques majeurs tels que la mondialisation de l'économie et les développements technologiques, la précarisation de l'emploi affecte plus particulièrement les populations les plus jeunes. En effet, en comparaison avec les 30 ans et plus, les 15-29 ans connaissent des taux de chômage plus élevés et occupent davantage des emplois dits atypiques.

Les difficultés importantes qu'éprouvent bien des jeunes à intégrer le marché du travail ne sont pas sans conséquences dans leur vie de tous les jours et dans leurs projets de vie. En fait, la précarité en emploi détermine plus souvent qu'autrement une précarité tout aussi éprouvante des conditions de vie. On peut noter, entre autres, les difficultés monétaires, l'accès plus ardu à la propriété et voire même au report de la vie familiale[4]. Comme le mentionnait le sociologue Louis Chauvel, *nombreux sont ceux qui subissent ainsi une double injonction contradictoire : soyez « adultes, stables et responsables » et « soyez flexibles, malléables et impermanents »*[5].

[1] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/stat_demo.html [page consultée le 30 mars 2002].

[2] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999*, p. 8.

[3] Ibid., p. 8.

[4] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Emploi atypique et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable. Avis du Conseil permanent de la jeunesse*, 2001.

[5] Louis CHAUVEL. « « Génération » un mot dangereux », *Le Devoir*, jeudi le 4 janvier 2001, p. A8.

3. *L'appauvrissement des jeunes*

Les jeunes font partie des « nouveaux pauvres ». Il est désormais démontré que les revenus actuels des jeunes sont significativement inférieurs à ceux des jeunes des générations passées. *Le revenu total des générations 1969-1974 aux âges 20-24 ans (15 800 $), en dollars constants de 1994 est bien en deçà de celui des générations précédentes : c'est même 20 % de moins que celles nées 20 ans plus tôt*[6]. Les indicateurs de faible revenu révèlent une progression particulièrement rapide de la pauvreté chez les jeunes et les jeunes familles au cours de la décennie 1990[7].

Lutter contre la pauvreté représente un défi majeur pour la société québécoise car *si la pauvreté des jeunes persiste, on sait que son prix individuel et social sera élevé : santé physique détériorée, santé psychologique fragile, division sociale, coûts économiques et financiers considérables et menace au développement économique et à la paix sociale*[8].

4. *Une jeunesse de plus en plus pluraliste*

L'apport d'une immigration plus diversifiée qu'il y a à peine quelques décennies, la jeunesse québécoise est de plus en plus plurielle. *En 1996, selon les données du recensement, 67 % des 15-29 ans déclaraient une origine unique autochtone, britannique, canadienne ou française. Bien que des modifications dans les réponses possibles nous empêchent de les comparer avec celles des années antérieures, on peut rappeler qu'entre 1986 et 1991, la proportion des 15-29 ans se disant d'origine unique autochtone, britannique, canadienne ou française était passée de 83,4 % à 77,7 %*[9].

Le pluralisme culturel comporte assurément un potentiel d'enrichissement collectif. Toutefois, le développement de ce potentiel suppose des investissements individuels et collectifs dans la connaissance et la reconnaissance de l'apport des diverses communautés culturelles. Tout doit être mis en œuvre afin d'éviter l'exclusion sociale des jeunes du Québec.

5. *Une jeunesse en exode*

Selon les prévisions, le déclin démographique des jeunes s'observera également dans l'ensemble des régions du Québec, plus particulièrement dans les régions périphériques où l'on remarque, en plus de la baisse naturelle du nombre de jeunes, un exode de ceux-ci vers les grands centres[10].

L'exode des jeunes de leurs régions n'est pas sans questionner la survie même de ces régions. Rajeunir les régions du Québec représente une condition essentielle pour endiguer le déclin démographique. Afin de relever ce défi, la société québécoise doit cependant supporter, notamment, la création d'emplois en région, l'accessibilité aux institutions d'enseignement postsecondaire et l'ouverture du milieu à la participation des jeunes à la vie démocratique.

[6] Gouvernement du Québec. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie,* volume 1, 1997, p. 126.

[7] Sylvain SCHETAGNE, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec,* Conseil canadien de développement social, 2000.

[8] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe ...* Avis sur la pauvreté des jeunes, 1993, p. 36.

[9] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999,* p. 25.

[10] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999,* p. 25.

6. *Des jeunes qui fréquentent de plus en plus l'école*

La fréquentation scolaire a connu, au cours des dernières décennies, une augmentation remarquable. L'accessibilité aux études postsecondaires s'est notamment améliorée de manière significative. Ces tendances apparaissent particulièrement favorables lorsque l'on note, en parallèle, des taux de chômage moins élevés pour les jeunes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.

Malgré ces données encourageantes, les taux de décrochage scolaire demeurent importants. En 1998-1999, on estimait à 37,7 % la proportion de garçons qui n'obtenait pas de diplôme secondaire du secteur des jeunes. Chez les filles, ce taux était estimé à 23,9 %[11]. Adapter l'école aux besoins des jeunes représente un autre défi de taille à relever pour la société québécoise.

Le contexte interne

Le Conseil est actuellement en période de transition puisque le renouvellement des membres doit se faire en avril 2001. Une fois en poste, le nouveau Conseil devra établir son plan d'action et choisir les dossiers sur lesquels il entend travailler. À noter que la première année est habituellement moins fertile en résultats que la deuxième et troisième année d'un mandat.

L'embauche prévue, au cours de l'année 2001-2002, d'un quatrième agent de recherche devrait avoir un impact positif sur la capacité de recherche de l'organisation

Les enjeux

Au cours de la période de janvier 2001 à mars 2002, le Conseil permanent de la jeunesse aura à faire face à plusieurs défis. L'entrée en fonction du nouveau Conseil nécessite une bonne transition, l'appropriation par les nouveaux membres de la mission et du fonctionnement de l'organisme ainsi que l'élaboration du plan d'action. La préparation et l'adoption d'une première politique jeunesse par le gouvernement viendra aussi conditionner l'action du Conseil à venir au cours de la prochaine année. Le contexte externe énoncé plus tôt influencera les travaux du Conseil.

Les orientations stratégiques

En fonction des éléments présentés plus haut, voici les orientations stratégiques qui ont été retenues dans la *Planification stratégique janvier 2001 à mars 2002* du Conseil.

1. Assurer une bonne transition entre le quatrième et le cinquième Conseil, tant au niveau des membres qu'entre les exécutifs.
2. Participer au suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.
3. Améliorer la compréhension et la connaissance de la problématique des conditions de travail des jeunes et tracer des pistes d'action.

[11] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/stat_education.html [page consultée le 30 mars 2002].

4. Les résultats obtenus

La présente section énonce les différents résultats obtenus par le Conseil en regard des orientations, des objectifs et des cibles qui avaient été retenus dans la *Planification stratégique janvier 2001 à mars 2002.*

Orientation stratégique 1

Assurer une bonne transition entre le quatrième et le cinquième Conseil, tant au niveau des membres qu'entre les exécutifs.

Objectif
Faire en sorte que les membres et l'exécutif du cinquième Conseil soient bien informés de l'état d'avancement des dossiers en cours.

Indicateur
Les moyens utilisés pour assurer une bonne transition et faciliter l'entrée en fonction du nouveau Conseil (ex. : guide de gestion).

Cible
Transition effectuée en douceur.

Résultat
Transition effectuée sans problème.

Commentaire
Cible atteinte. Plusieurs rencontres ont été tenues entre les présidents sortants et nouvellement nommés. Tous les dossiers ont été abordés et transférés de façon adéquate.

Une rencontre entre les membres du quatrième et du cinquième Conseil a été organisée pour discuter de l'action du Conseil permanent de la jeunesse.

Le guide de gestion a été présenté dans les moindres détails au nouvel exécutif.

Le cinquième Conseil a assuré une transition adéquate en organisant un colloque sur la précarité en emploi pour les jeunes, qui vient étoffer l'avis publié par le quatrième Conseil.

Orientation stratégique 2

Participer au suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.

Objectif
Suivre la mise en œuvre des mesures et actions qui ont fait consensus lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Indicateur
Participation au Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Cible
Présence active dans cette instance.

Résultat
Présence à cette instance. Le Conseil permanent de la jeunesse a assisté à toutes les rencontres et a participé activement aux débats entourant le suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Commentaire
Cible atteinte.

Orientation stratégique 2

Participer au suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.

Objectif
Voir au suivi et à la mise en œuvre de la politique jeunesse.

Indicateur
Participation au Comité consultatif sur la politique jeunesse.

Cible
Présence active dans cette instance.

Résultat
Présence à cette instance. Le Conseil permanent de la jeunesse a assisté à toutes les rencontres et a participé activement aux débats entourant l'adoption par le gouvernement d'une politique jeunesse.

Commentaire
Cible atteinte.

Orientation stratégique 3

Améliorer la compréhension et la connaissance de la problématique des conditions de travail des jeunes et tracer des pistes d'action.

Objectif
Formuler des recommandations pour améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs à statut précaire ou atypiques.

Indicateur
Publication d'un avis.

Cible
Publication d'un avis d'ici mars 2002.

Résultat
Avis publié en avril 2001.

Commentaire
Cible atteinte. Document disponible sur le site Internet du Conseil permanent de la jeunesse.

5. Les activités du Conseil

Allocutions

- Camp de formation de la FECQ (22 septembre 2001)
- Colloque « Option suicide au Québec » organisé par le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE) de l'UQAM (7 février 2002)

Participation aux comités externes

- Représentation du CPJ aux instances suivantes :
 - comité sur le Guide des droits et obligations
 - conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
 - conseil d'administration du Comité aviseur jeunes d'Emploi-Québec
 - table des partenaires de l'Institut d'éducation aux adultes (ICEA)
 - Alliance recherches, universités et communautés (ARUC-jeunesse)
 - Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)
 - comité de suivi de la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse.

Activités de presse et communications

- Le Conseil a diffusé neuf communiqués de presse et tenu une conférence de presse entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002.

Documents

- Le Conseil rend public l'avis « Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! » (avril 2001)
- Le Conseil publie le compte rendu du Forum de discussion sur le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces (septembre 2001) et celui du Forum de discussion sur la participation citoyenne (décembre 2001).

Participation du CPJ à divers événements

- Présence au lancement de la « Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire » de la ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (5 septembre 2001)
- Participation à la rencontre du comité jeunes du syndicat des TCA (29 septembre 2001)
- Participation au « Forum de l'Est : les jeunes et l'international » à Matane (15 et 16 octobre 2001)
- Participation à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 35 : « Le droit de vote des élèves de 4e et 5e secondaire sur les conseils d'établissement » (17 octobre 2001)

- Participation en tant que membre du *Jury pour l'attribution des prix québécois à la citoyenneté* du MRCI (octobre et novembre 2001)
- Présence au lancement des « Actes du colloque sur la démographie et la famille » du Conseil de la famille et de l'enfance (automne 2001)
- Participation au congrès annuel du Réseau des Carrefour jeunesse-emploi du Québec (29 octobre 2001)
- Présence au huis clos du budget provincial (1er novembre 2001)
- Présence au lancement de la *Semaine québécoise de la citoyenneté* (13 novembre 2001)
- Présence au congrès de la FTQ (du 26 au 30 novembre 2001)
- Présence au colloque du Bloc québécois sur la mondialisation (26 janvier 2002)
- Présence à un colloque organisé par l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) dont la thématique était : « L'approche orientante » (30 janvier au 1er février 2002)
- Présence au colloque de la Fédération étudiante universitaire du Québec dont la thématique était : « Les étudiants étrangers au Québec » (15 février 2001) ;
- Participation à un événement organisé par le Mouvement pour une démocratie nouvelle (23 février 2002)
- Participation à un groupe de discussion organisé par la Régie régionale de la santé de l'île de Montréal dont la thématique était : « L'anxiété chez les jeunes » (27 février 2002)
- Participation au colloque de Force jeunesse « Relève en action : pour une société durable » (23 mars 2002)

Affaires internationales

- Accueil de quatre jeunes du Honduras participant à un projet de Jeunesse du monde (24 janvier 2002)
- Participation au « Festival de la citoyenneté : volet international » s'étant déroulé en France (du 9 au 18 mars 2002)

6. L'utilisation des ressources

Le Conseil permanent de la jeunesse est administrativement relié au ministère du Conseil exécutif. Celui-ci le supporte donc dans ses opérations administratives par le biais de la Direction générale de l'administration et de ses composantes.

Les ressources humaines

Le Conseil permanent de la jeunesse bénéficiait en 2001-2002 de huit postes permanents, en plus de la présidence et de la vice-présidence. En voici la description :

Serge Bertin	Technicien en documentation
Sylvain Carrier	Agent d'information
Lorraine Fournier	Agente de recherche
Danielle Gagnon	Technicienne en administration
Georges Lemieux	Agent de recherche
Bernard Marier	Agent de recherche
Sonia Morin	Agente de recherche
Danielle Tremblay	Agente de secrétariat

Les ressources financières

Le Conseil permanent de la jeunesse a vu son budget modifié en 2001-2002 pour tenir compte des coûts reliés aux différentes activités qu'il a menées au cours de l'année. Son budget est compris dans le Programme 5 du ministère du Conseil exécutif.

Catégories	Budget	Dépenses
▪ Rémunération	523,0 $	404,3 $
▪ Fonctionnement	192,2 $	273,2 $
▪ Immobilisations	16,0 $	8,9 $
	731,2 $	**686,4 $**

Les ressources matérielles

Le Conseil permanent de la jeunesse est situé au 12, rue Sainte-Anne à Québec. Il dispose de locaux adéquats, loués à la Société immobilière du Québec. Les besoins matériels du Conseil sont comblés.

7. Les autres activités administratives

Le Conseil permanent de la jeunesse est assujetti, à titre d'organisme du gouvernement du Québec, à plusieurs normes légales ou réglementaires. Celles-ci concernent, notamment, la transparence envers les citoyens quant à la gestion du Conseil.

La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse n'est pas assujetti en raison de sa petite taille (moins de 10 employés réguliers) à l'obligation d'avoir une politique linguistique prévue dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Par ailleurs, cela n'a pas empêché le Conseil permanent de la jeunesse de mettre en place plusieurs mesures afin de garantir la qualité linguistique des publications du Conseil permanent de la jeunesse.

Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse

Les effectifs réguliers du Conseil permanent de la jeunesse sont composés de 50% d'hommes et de 50% de femmes. 25% des effectifs du Conseil sont âgés de moins de 35 ans.

La protection des renseignements personnels

Un Comité de protection des renseignements personnels a été mis sur pied au Conseil depuis 2001. Il est composé du président de l'organisme (qui est répondant gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels) et de la technicienne en administration.

Ce comité a renforcé les mesures qui existaient déjà afin de protéger les renseignements personnels des membres et du personnel du Conseil.



Renseignements :
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Sainte-Anne, 2e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone : (418) 644-9595
Sans frais : 1-800-363-1049
Télécopie : (418) 646-0798

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca
www.cpj.gouv.qc.ca

Conseil permanent de la jeunesse
Québec